

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 17, présents: 13, votants : 15

Convocation : Date : 30 mars 2018 Transmise le : 31 mars 2018

Présents : Mmes Julia LAHURE, Pascale HEPP, Mireille GARIN-LAUREL, Claudine GRIMM-DESCOMBES, Badia CHALEL, Caroline LEBRIGAND,
MM. Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascal BURGAT, Stéphane BOUVARD, Laurent CHIORINO, Alexis ROUX, Bruno VINARDI.

Excusés :

Mme Muriel BAR a donné procuration à Mr Pascal BURGAT

Mme Claire MATTHEY a donné procuration à MME Pascale HEPP

Mme Elodie BAZIN, Céline GOLDMAN

Secrétaire de séance : Mr Stéphane BOUVARD

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018 est approuvé en séance et signé par les membres présents à cette précédente assemblée.

2018/08 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

M. le Maire donne la parole à Mme le Receveur Municipal qui présente le Compte de Gestion du budget communal de l'année 2017.

M. le Maire invite les membres de l'Assemblée à approuver ce document établi par Mme le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À l'UNANIMITÉ, APPROUVE le Compte de Gestion 2017.

2018/09 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2017.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE À l'UNANIMITÉ, le Compte Administratif de l'année 2017.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

2018/10 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après validation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'année 2017, le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, À L'UNANIMITÉ :

- CONSTATE un excédent de Fonctionnement de 1 512 735.16 euros et un déficit d'Investissement capitalisé de 735 016.85 euros.
- DÉCIDE d'affecter en réserve au compte 1068 la somme de 635 559.35 euros,
- et de REPORTER le résultat de FONCTIONNEMENT de 877 175.81 euros au compte 002.

2018/11 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer les taux des trois taxes directes.

Après rappel des taux 2017, il propose de suivre l'avis de la Commission Finances et de fixer les taux des trois taxes directes comme suit :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11.16	11.27
Taxe Foncière (bâti)	13.47	13.60
Taxe Foncière (non bâti)	44.31	44.74

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ, de fixer les taux des trois taxes directes pour l'exercice 2018 comme suit :

Taxes	Taux 2018
Taxe d'habitation	11.27
Taxe Foncière (bâti)	13.60
Taxe Foncière (non bâti)	44.74

2018/12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Budget Primitif 2018.

Il annonce qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- . 3 323 171.81 euros en section de Fonctionnement,
- . 2 754 348.35 euros en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, entendu la présentation, après avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole, APPROUVE À L'UNANIMITÉ le Budget Primitif pour l'année 2018.

2018/ 13 CRÉATION DE 2 EMPLOIS D'ÉTÉ POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création de deux postes au Service Technique de la Commune pour l'année 2018, permettant l'embauche de jeunes sous contrat pendant la période d'été.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ, la création de deux postes au service technique permettant l'embauche de jeunes de la Commune sous contrat durant l'été 2018.

**2018/14 ÉCLAIRAGE PUBLIC « TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION »
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROPOSÉ PAR LE SYANE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (Syane 74) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération de travaux de gros entretien reconstruction,

- . d'un montant global estimé à :65 049.00 €
- . avec une participation financière communale s'élevant à :38 118.00 €
- . et des frais généraux s'élevant à :1 951.00 €.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de Monnetier-Mornex,

- APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- S'ENGAGE à verser au Syane 74 sa participation financière à cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière
 - . d'un montant global estimé à :65 049.00 €
 - . avec une participation financière communale s'élevant à :38 118.00 €
 - . et des frais généraux s'élevant à :1951.00 €

- S'ENGAGE à verser au Syane 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 561.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération

- S'ENGAGE à verser au Syane 74, les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la Commune, sur la base des 80% de ladite participation, soit : 30 494.00 €.

Le règlement de la première annuité interviendra le 1^{er} janvier 2019.

aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.

Le règlement du solde de la participation (20%) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

2018/15 DEMANDE DE SUBVENTION AU SYANE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'incendie du 22 avril 2016 qui a endommagé la Maison des Associations, des études ont été menées en vue de sa reconstruction et de son extension. l'Assemblée a validé le projet de réhabilitation lors du Conseil Municipal du 23 mai 2017.

L'estimation des travaux est de	666 000.00 HT
Auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre	82 095.00 HT
Soit un coût total estimatif de l'opération de	748 095.00 HT

Dans le cadre de cette reconstruction, la commune souhaite inclure des travaux de rénovation énergétique et propose de solliciter une subvention;

L'Appel à projets 2018 du SYANE a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du SYANE dans le cadre de cet appel à projets 2018.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

. Sollicite une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2018 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant la maison des associations,

. S'engage à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2018 pour la rénovation énergétique des Bâtiments publics du SYANE,

. S'engage à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

2018/16 FORÊT COMMUNALE : PROPOSITION PAR L'ONF DE TRAVAUX À RÉALISER POUR L'EXERCICE 2018

M. le Maire donne la parole à M. Bernard Cugnet, référent ONF pour la Commune, qui présente à l'Assemblée le programme d'actions 2018 préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale approuvé par délibération du Conseil Municipal le 03 février 2011 et établi pour la période 2011-2030.

Il donne lecture du descriptif des actions proposées et leur localisation :

1.- Travaux sylvicoles :

- Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles

Localisation : parcelle 17

Concerne : 2 000 unités

- Première éclaircie non commercialisable

Localisation : parcelle 17

Montant estimé : 3 360.00 € HT

2.- Travaux de maintenance :

- Entretien du périmètre : débroussaillage manuel

Localisation : parcelle 17

- Concerne : 1,50 km
- Entretien du périmètre : débroussaillage manuel
Localisation : parcelle 22 site des 13 arbres
Montant estimé : 7 587.00 € HT
- 3.- Travaux touristiques :
- Création d'une aire d'accueil et de loisirs
Localisation : site des « 13 Arbres »
Concerne : fourniture et pose d'un panneau d'entrée de forêt
Montant estimé : 2 129.00 € HT
- 4.- Travaux paysagers :
- Travaux paysagers d'entretien divers
Localisation : Parcelle 16 (Mont des Anes)
- Travaux paysagers d'investissement divers
Localisation : parcelle 19 (Grande Gorge)
Montant estimé : 8 127.00 € HT
- 5.- Travaux environnementaux :
- Travaux environnementaux d'entretien divers
Localisation : parcelle 16 (Mont des Anes)
Montant estimé : 2 341.00 € HT

M. le Maire propose de retenir les actions 1 et 2 proposées par l'ONF pour une somme totale de 10 947.00 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ, de valider les actions en forêt communale pour l'année 2018 comme suit et pour une somme totale de 10 947.00 € HT :

- 1.- Travaux sylvicoles :
- Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles
Localisation : parcelle 17
Concerne : 2 000 unités
- Première éclaircie non commercialisable
Localisation : parcelle 17
Montant estimé : 3 360.00 € HT
- 2.- Travaux de maintenance :
- Entretien du périmètre : débroussaillage manuel
Localisation : parcelle 17
Concerne : 1,50 km
- Entretien du périmètre : débroussaillage manuel
Localisation : parcelle 22 site des 13 arbres
Montant estimé : 7 587.00 € HT